

# **Mémoire pour une stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement des territoires**

**Présenté par :**



**Présenté au :**

**Ministère des Affaires municipales  
et de l'Habitation**

17 septembre 2021

## **À propos du Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec**

Le Conseil du bâtiment durable du Canada – Québec rassemble près de 600 professionnels engagés dans la conception, la construction et l’exploitation de bâtiments écologiques au Québec. Sa mission est d’orienter la transformation de l’environnement bâti pour créer des bâtiments et des collectivités écologiques et rentables qui offrent des lieux de vie, de travail et de loisirs sains. De plus, il souhaite engager la participation active de l’industrie, des gouvernements, et soutenir les organismes en vue d’accélérer la construction et le développement durable au Québec.

**Rédacteurs** : Élisabeth Leier et Sylvain Perron

## Table des matières

À propos du Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec .....	2
1. Introduction : Le Conseil du bâtiment durable du Canada-Québec.....	4
2. Stratégie d'aménagement du territoire : enjeux et perspectives .....	5
2.1 Gouvernance .....	5
2.2 Environnement.....	5
2.3 Questions sociales et bien-être .....	6
2.4 Exemplarité de l'État .....	6
3. Analyse .....	7
3.1 Réalités environnementales et climatiques : le défi urbain.....	7
3.2 Cas de figure : Danemark (Copenhague) .....	8
4. Enjeux ciblés : Questions sociales et sanitaires.....	9
4.1 Cas de figure : Vienne et Barcelone.....	10
5. Les mesures à implanter dans la Stratégie provenant de la certification LEED. ....	10
Protection des terres sensibles .....	11
Des sites hautement prioritaires.....	11
Densité.....	11
Accès aux transports en commun de qualité .....	11
Réduire la superficie au sol du terrain de stationnement .....	11
Faire une évaluation du site .....	12
Protection d'habitat .....	12
Espaces verts .....	12
Gestion locale de l'eau pluviale.....	12
La réduction des îlots de chaleur .....	13
Réduire la pollution lumineuse.....	13
Partage des installations .....	13
Répondre à la demande énergétique .....	14
Planifier la gestion des déchets de construction et de démolition .....	14
Favoriser la réutilisation adaptative des bâtiments déjà existants .....	14
Conclusion .....	15

## **1. Introduction : Le Conseil du bâtiment durable du Canada-Québec**

Le Conseil du bâtiment durable du Canada - Québec est un organisme à but non lucratif, fondé en 2007 par des professionnels du bâtiment. Le mandat premier du Conseil consiste à rassembler les professionnels passionnés par le développement durable à travers l'organisation d'événements pédagogiques. L'objectif de l'organisme est ultimement de nourrir et répandre le savoir sur la durabilité de l'environnement bâti dans le but de contribuer à faire du Québec un milieu de vie durable et harmonieux.

L'environnement bâti réfère d'une part aux bâtiments qui composent le parc immobilier, les bâtiments institutionnels et le patrimoine bâti du Québec et, d'autre part, à l'aménagement de l'espace urbain (incluant le transport collectif et les infrastructures). Le savoir cultivé par le CBDCa-Qc provient donc des champs professionnels de l'architecture, de l'ingénierie, de l'urbanisme et du design - ce savoir se constitue en lien étroit avec la reconnaissance des enjeux environnementaux et climatiques auxquels nous sommes actuellement confrontés. Le Conseil rassemble, par ailleurs, plusieurs entrepreneurs et manufacturiers qui développent une offre de produits et services en fonction d'une vision axée sur la durabilité et la résilience. Tous sont unis dans leurs démarches pour faire avancer la transition écologique au Québec.

Depuis sa création, le CBDCa-Qc a développé une expertise en matière de certification. Ayant offert plus de 100 formations lors des deux dernières années, le Conseil participe au développement des compétences en bâtiment durable à travers un enseignement expert sur les certifications LEED, LEED O+M, LEED BD+C, WELL et Norme Bâtiment Carbone Zéro. De plus, à travers l'organisation de conférences et colloques, le CBDCa-Qc offre régulièrement un milieu d'échange et d'éducation sur des thématiques variées. L'expertise de l'organisme est donc en constante évolution à travers son adaptation aux réalités émergentes.

Il est important de noter que parmi les membres et administrateurs du Conseil, on compte un nombre important de femmes ainsi qu'un bon nombre de professionnels basé à l'extérieur de la région métropolitaine de Montréal. Ainsi, le savoir et l'expertise du CBDCa-Qc reflètent des réalités et perspectives divergentes et complémentaires - à l'image du Québec d'aujourd'hui.

Le Conseil rassemble, par ailleurs, plusieurs entrepreneurs et manufacturiers qui développent une offre de produits et services en fonction d'une vision axée sur la durabilité et la résilience. Tous sont unis dans leurs démarches pour faire avancer la transition écologique au Québec.

Le Conseil souhaite présenter le présent mémoire sur la stratégie d'aménagement du territoire québécois en fonction des faits énoncés plus haut. Nous croyons qu'il s'agit d'une initiative pertinente et importante avec le potentiel de transformer l'environnement bâti d'une manière durable, équitable et saine.

Les pages qui suivent présenteront les enjeux clés identifiés par le Conseil. Ces enjeux se divisent en deux grandes catégories : la réalité environnementale et climatique ainsi que les questions sociales et sanitaires. À travers ces axes principaux, le mémoire présente un avis qui rejoint les finalités du développement durable et, plus précisément, qui reflète les cibles élaborées par l'ONU en matière de développement durable.

L'avis présenté est aussi informé par le travail réalisé dans le cadre de l'élaboration des certifications émergentes sur l'aménagement urbain. Notamment, on retrouve plusieurs recommandations inspirées par le guide de référence LEED.

Le CBDCa-Qc est entièrement d'accord avec l'affirmation selon laquelle « la création de milieux de vie de qualité, favorisant un sentiment d'appartenance et présentant les conditions nécessaires à un développement économique durable » constitue un objectif important et urgent dans le contexte environnemental et social actuel.

Nous croyons donc que la démarche entreprise par le gouvernement constitue l'occasion idéale pour doter le Québec d'un aménagement territorial et urbain qui correspond aux critères les plus ambitieux de durabilité et de qualité de vie. À travers le présent document, nous espérons offrir des pistes de réflexions et solutions utiles et pertinentes.

## **2. Stratégie d'aménagement du territoire : enjeux et perspectives**

Voici, en résumé, les enjeux clés que nous identifions. Ainsi, nous croyons que la stratégie d'aménagement du territoire devra les avoir au cœur de sa démarche.

### **2.1 Gouvernance**

Il est important de souligner que toute stratégie d'aménagement doit se faire en concertation avec les occupants du territoire. Nous partageons l'avis que la participation active des acteurs québécois est de mise pour assurer le déploiement efficace et légitime de la stratégie. L'inclusion des parties prenantes doit ainsi figurer au cœur de la démarche entreprise par le gouvernement du Québec.

En effet, les études présentent les processus participatifs comme exercices démocratiques qui renforcent les liens communautaires et sociaux en plus d'encourager l'exercice d'un pouvoir collectif. Une étude néo-zélandaise montre, par ailleurs, le lien étroit entre la durabilité, la qualité de vie et la participation citoyenne à la planification urbaine et territoriale.

Étant donné la variabilité temporelle et spatiale des échelles et des priorités urbaines et environnementales, le CBDCa-Qc encourage les processus participatifs de planification territoriale. Il serait nécessaire que ces processus impliquent une multitude d'acteurs, soit des individus locaux, entreprises, scientifiques, ONG, municipalités, gouvernements dans un cadre d'une gouvernance multiniveaux et flexible. Ceux-ci seront prêts à partager des connaissances, identifier des solutions et élaborer des stratégies cohérentes et concertées. Il est important que leur implication ne se limite pas aux étapes préliminaires de consultations, mais également tout au long des processus de planification.

**Recommandation:** Continuer d'inclure des processus participatifs dans les démarches d'aménagement du territoire.

### **2.2 Environnement**

Le contexte environnemental et climatique actuel nous oblige à réimaginer de nombreuses pratiques. Plusieurs questions émergent donc en lien avec la construction de bâtiments.

Nous savons d'emblée que le parc bâti du Québec est responsable d'environ 10.1 % des émissions de GES généré par la province. Ainsi, la stratégie nationale d'urbanisme doit impérativement considérer l'enjeu du carbone intrinsèque, c'est-à-dire "la quantité de carbone émise par la construction d'un bâtiment, y compris l'ensemble du cycle d'extraction, de fabrication, de transport

et d'assemblage final des matériaux". L'utilisation de matériaux écologiques et/ou issus de la déconstruction constitue l'une des solutions les plus prometteuses pour ainsi réduire les émissions de GES liés aux bâtiments.

De plus, nous sommes conscients que la réalité des changements climatiques occasionne un important besoin de construire des bâtiments et infrastructures résilients. Le Réseau express métropolitain en est un exemple important. Il est donc nécessaire de repenser non seulement la construction des bâtiments et infrastructures, mais aussi leur utilisation et cycle de vie.

**Recommandation :** Prendre en considération les matériaux de construction pour diminuer le carbone intrinsèque des bâtiments construits.

### 2.3 Questions sociales et bien-être

Le concept du développement durable inclut une dimension sociale. Une stratégie d'aménagement qui vise la durabilité doit donc incorporer un important volet social. Les études montrent, par ailleurs, que la réduction des inégalités socioéconomiques se traduit positivement sur le plan de la santé populationnelle et de la participation à la vie collective et démocratique.

En ce sens, la stratégie nationale doit avoir pour objectif de réduire les inégalités socioéconomiques. À ce sujet, la stratégie doit nécessairement tenir compte de la crise du logement qui sévit actuellement à travers le Québec. Le manque de logements sociaux et abordables doit être considéré comme enjeux prioritaires afin d'assurer l'accès à un logement décent pour tous et toutes.

**Recommandation:** Inclure les problématiques de logements sociaux et abordables dans la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

### 2.4 Exemplarité de l'État

Le gouvernement provincial dirige à l'heure actuelle:

- 600 établissements de santé
- 23 établissements de détention
- 993 centres de la petite enfance
- 447 centres d'hébergement et de soins de longue durée (CHSLD)
- 19 universités ;
- 66 cégeps ;
- 3114 écoles primaires et secondaires.

Il est clair que chacun de ces établissements aura des rénovations.

Il est également clair que ces nombres augmenteront avec les années.

Il faut donc s'assurer que le gouvernement, avec ses multiples établissements, donne l'exemple et suive à la lettre les orientations de cette politique. Par exemple, les nouveaux hôpitaux ne devraient

pas être construits sur des terres agricoles ou encore des stations de train devraient être construites à proximité de milieux résidentiels et non dans un champ.

Il faut donc considérer que chacun des investissements en immobilier dans chacun des ministères a un impact sur l'aménagement du territoire, sur l'urbanisme et sur l'architecture. Comme mentionné d'entrée de jeu dans les documents de consultation:

“De façon générale, les équipements et infrastructures publics ont un effet structurant sur l'aménagement du territoire”. Or, aucun mécanisme formel ne prévoit la prise en compte de l'aménagement du territoire dans la prise de décision à cet égard. Cela peut conduire, dans certains cas, à une localisation des services publics qui n'est pas en adéquation avec les objectifs poursuivis par les OGAT”.

De plus, les documents présents dans la consultation reconnaissent que “L'implantation des équipements, des services ou des infrastructures de l'État ne contribue pas toujours à un aménagement optimal du territoire malgré leur potentiel structurant et fédérateur de développement.”

Nous recommandons donc que le gouvernement redouble d'efforts pour arrimer les investissements étatiques en immobiliers avec les orientations qui seront définies dans la prochaine politique.

Nous recommandons également que toutes infrastructures ayant reçu des fonds gouvernementaux répondent avec rigueur à des indicateurs environnementaux, sociaux et économiques qui seront définis dans la prochaine politique.

**Recommandation:** les investissements étatiques en immobiliers doivent suivre les orientations de la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement avec rigueur.

**Recommandation:** Toutes infrastructures ayant reçu des fonds gouvernementaux doivent également suivre les orientations de la stratégie nationale d'urbanisme et d'aménagement avec la même rigueur.

### 3. Analyse

#### 3.1 Réalités environnementales et climatiques : le défi urbain

Les professionnels québécois détiennent une expertise importante et ont jusqu'alors fait preuve d'une grande créativité en matière de bâtiments durables. Le Québec compte déjà plus de 20 % des bâtiments certifiés LEED au Canada, plusieurs municipalités se sont dotées de cibles ambitieuses pour la décarbonisation des bâtiments et Montréal compte par exemple y parvenir d'ici 2050. Nous sommes donc sur une voie prometteuse. Or, l'accélération des changements climatiques impose une transition accélérée. Il est donc nécessaire d'aller encore plus loin. La stratégie d'aménagement du territoire doit servir de catalyseur en fixant des cibles audacieuses à l'échelle du Québec.

La décarbonisation du parc immobilier doit figurer à l'avant-plan de cette stratégie. Pour y arriver, des cibles devront être fixées en lien avec la consommation passive et active d'énergie (par exemple le chauffage et la climatisation) ainsi qu'en lien avec la production et utilisation de matériaux. Crucialement, la stratégie d'aménagement doit limiter le nombre de nouvelles constructions et inciter au renouvellement durable et écologique des bâtiments existants en imposant la certification de ceux-ci. Ces éléments permettront non seulement de réduire la quantité de CO2 générée par les bâtiments et leurs occupants, mais aussi de favoriser la résilience

des milieux de vie québécois. En bref, nous recommandons l'adoption d'une stratégie québécoise d'architecture qui viendrait uniformiser les bonnes pratiques en termes de durabilité et de critères environnementaux.

Par ailleurs, nous recommandons l'adoption de normes beaucoup plus strictes en matière de durabilité, le gouvernement pourrait notamment s'inspirer des critères élaborés dans le cadre de la certification LEED.

Au-delà du bâtiment même, la stratégie devra aborder l'enjeu de l'étalement urbain qui est judicieusement inclus dans ses axes principaux. Ce phénomène entraîne d'importants effets négatifs, causés par les nouvelles constructions, le recours systématique à la voiture et le manque de transports collectifs. La construction de logements urbains abordables et de qualité permettrait d'encourager la densité populationnelle tout en palliant au manque de logements locatifs, limitant ainsi l'étalement urbain. De plus, des investissements destinés à la revitalisation des artères commerciales locales pourraient décourager l'utilisation de la voiture pour accéder aux grands centres commerciaux.

D'ailleurs, il est nécessaire de trouver des façons de réintroduire la nature dans l'environnement bâti et urbain. Les bienfaits des espaces vivants est bien documenté, ils favorisent non seulement la santé physique et psychologique des occupants, mais jouent un rôle décisif à mitiger les effets des changements climatiques et des températures extrêmes. La stratégie d'aménagement pourrait soutenir la création d'espaces verts et encourager les mesures telles que la construction de toits végétalisés. **En plus de protéger les espaces naturels en zone rurale, la stratégie devrait nous pousser à réimaginer le paysage urbain de manière à y inclure une large proportion d'espaces verts.** L'espace urbain deviendrait ainsi plus résilient, attractif et sain tout en renforçant son harmonie avec les écosystèmes. Nous croyons qu'il est essentiel de non seulement adéquatement protéger la nature existante (en protégeant les arbres matures lors de nouvelles constructions par exemple), mais aussi de s'efforcer à la réintroduire de manière systématique aux espaces bâtis. Nous faisons aussi écho aux préoccupations liées à la construction actuelle des maisons des aînés sans protection pour la nature environnante.

Enfin, nous voulons souligner le rôle essentiel joué par l'État québécois considérant le nombre de bâtiments et espaces gérés par celui-ci. Ainsi, dans le cadre d'une transition écologique, il est impératif pour l'État de montrer l'exemple en imposant des critères rigoureux de durabilité pour la construction et l'exploitation de bâtiments publics. Nous incitons donc à l'adoption d'une politique publique de durabilité en bâtiment.

**Recommandation:** Adopter une stratégie québécoise d'architecture qui viendrait uniformiser les bonnes pratiques en termes de durabilité et de critères environnementaux

**Recommandation:** la stratégie nationale doit limiter le nombre de nouvelles constructions et inciter au renouvellement durable et écologique des bâtiments existants

### 3.2 Cas de figure : Danemark (Copenhague)

Le Danemark, et plus particulièrement sa capitale Copenhague, constitue des cas de figure pertinents qui devraient inspirer le Québec. De plus, le Québec partage plusieurs caractéristiques avec ce pays scandinave, dont un climat et une démographie similaire. Voici quelques exemples de stratégies et politiques qui pourraient servir d'inspiration pour la démarche d'aménagement québécoise.

Des investissements majeurs en infrastructures vertes ont permis une importante réduction du carbone émis par les structures de la ville. De plus, Copenhague s'est fixé comme objectif d'être



totallement carboneutre en 2025. La ville estime qu'elle pourra couper près du tiers de ses émissions en rénovant ses bâtiments existants en fonction des normes et certifications environnementales. Parmi les nouvelles constructions écologiques, on retrouve des maisons pour les patients atteints du cancer qui incorporent une conception écologique et saine, permettant aux usagers de vivre leur convalescence dans un milieu agréable et paisible, en proximité avec la nature.

Le Danemark a aussi largement réduit ses émissions de gaz à effet de serre en misant sur le transport en commun et le vélo. À Copenhague, le réseau de transport collectif est presque entièrement électrifié alors que les voies cyclables sont quotidiennement utilisées pour près du tiers des voyages dans la ville .

Le pays a également investi pour nettoyer ses bassins d'eau, permettant aux citoyen.ne.s de s'y baigner en plein centre-ville de Copenhague. De plus, la ville a fait plusieurs efforts pour réintroduire la nature au milieu urbain, de nombreux bâtiments ont des toits végétalisés et l'agriculture urbaine connaît une forte croissance.

En somme, le Québec ferait bien de s'inspirer des solutions créatives employées par les Danois - ce petit pays montre à quel point l'écologie s'arrime harmonieusement à l'aménagement et au design urbain.

#### **4. Enjeux ciblés : Questions sociales et sanitaires**

Le terme développement durable évoque très fréquemment l'écologie et la conservation de l'environnement. Comme égayé plus haut, ces dimensions sont évidemment essentielles au concept - toutefois l'on oublie souvent que le développement durable comporte une dimension sociale tout aussi importante. La durabilité ne signifie pas uniquement travailler et construire pour un avenir écologique, mais bien de veiller à créer une société saine et équitable de manière à inciter l'épanouissement de tous et toutes.

Par exemple, l'accès à un logement abordable est un facteur socioéconomique déterminant. Heureusement, les professionnels du bâtiment sont outillés pour construire des logements abordables et sociaux qui sont durables, confortables et agréables. Quelques projets ont déjà vu le jour au Québec, toutefois force est de constater que la province manque gravement de logements locatifs abordables et qu'une très mince proportion de ceux-ci sont durables. La stratégie d'aménagement constitue une excellente opportunité pour l'annonce d'une politique nationale en matière de logement qui viserait non seulement à combler le manque de logements abordables et sociaux, mais aussi de concevoir des habitations saines et durables. Nous recommandons des investissements majeurs en logement hors marché pour endiguer la présente crise afin de créer une banque de logements accessibles à long terme, et que ces bâtiments soient de haute qualité et aient une certification environnementale.

Il faut souligner que l'ensemble des points soulevés ci-haut ont une influence sur la santé publique - en effet des milieux de vie durables, naturels, équitables et inclusifs auront une incidence positive sur la santé collective. Or, les bâtiments physiques peuvent être conçus de manière à maximiser la santé physique et psychologique, notamment à travers la qualité de l'air, de la luminosité et du confort. Le CBDCa-Qc est d'avis que ces aspects sont fondamentaux, particulièrement lorsque l'on considère que l'on passe près de 90 % de notre temps quotidien à l'intérieur des bâtiments. La pandémie nous a révélé à quel point l'environnement bâti joue un rôle décisif sur la santé, il est donc nécessaire de considérer cette variable en amont afin de l'incorporer de manière consciente dans la conception des espaces.

En somme, une stratégie d'aménagement du territoire qui se veut réellement durable doit considérer en amont les dimensions sociales et sanitaires, car il s'agit de facteurs déterminants en lien avec l'occupation et l'accès à l'espace. En effet, puisque le bien-être ainsi que la santé collective peuvent être influencés de manière importante par ces aspects. Ici aussi, le gouvernement doit montrer l'exemple en finançant et en incitant la création de villes, municipalités et d'espaces accessibles et inclusifs.

**Recommandation:** Nous recommandons des investissements majeurs en logements sociaux pour endiguer la présente crise afin de créer une banque de logements accessibles à long terme, et que ces bâtiments soient de haute qualité et aient une certification environnementale.

**Recommandation:** Nous recommandons de porter une attention particulière aux enjeux de santé publique comme la qualité de l'air dans les bâtiments, mais également de prendre en compte des facteurs déterminants de santé publique comme l'exercice physique, l'importance des milieux naturels d proximité et les îlots de chaleur dans la stratégie nationale.

#### **4.1 Cas de figure : Vienne et Barcelone**

La ville de Vienne offre de nombreux exemples de conception et d'aménagement équitables et inclusifs. Depuis plusieurs décennies, la ville est un modèle inspirant de mixité sociale avec sa qualité et quantité de logements sociaux impressionnante. Les logements sociaux représentent 25 % des logements dans la ville. Le droit au logement est un principe fondamental de la politique municipale de la ville autrichienne qui demeure l'une des capitales européennes les plus accessibles et abordables.

Vienne offre aussi plusieurs exemples de « gendermainstreaming », c'est-à-dire de cette pratique qui consiste à considérer le genre de manière systématique en conception et design urbain. En effet, la ville compte plusieurs espaces conçus de manière inclusive, permettant par exemple la circulation et l'entreposage des poussettes. Plusieurs édifices et rues ont également été réaménagés de manière à y permettre un éclairage efficace et une visibilité, agissant ainsi sur le sentiment de sécurité.

La ville de Barcelone a fait des progrès semblables. Éluë en 2015, la mairesse Ada Colau a affirmé vouloir transformer la ville afin d'en faire bénéficier tous les citoyen.ne.s. Elle a notamment chapeauté la création de blocs pédestres (nommés « superblocs ») où la circulation automobile est limitée. Cela a permis la création de petits espaces publics piétons avec du mobilier urbain, créant ainsi plusieurs espaces accessibles pour tous.

Par ailleurs, la création d'un réseau d'autobus orthogonale a eu un important impact sur l'accessibilité et l'efficacité des transports en commun. Les données montrent que désormais une augmentation du nombre d'usagers depuis la création de ce système.

En bref, ces villes démontrent qu'il est possible d'avoir une influence significative sur l'accessibilité des espaces publics et urbains en employant une démarche inclusive et équitable. Les études montrent également que cette influence se traduit positivement pour l'ensemble de la population. Le Québec devrait donc s'en inspirer.

### **5. Les mesures à implanter dans la Stratégie provenant de la certification LEED.**

Il est difficile de passer sous silence les certifications liées au bâtiment durable, notamment la certification LEED. Dans le guide de référence pour la conception et la construction de bâtiments de la certification LEED, plusieurs bonnes peuvent être utilisées en aménagement et en urbanisme.

Il serait intéressant d'intégrer ces éléments dans la politique nationale sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme . Nous en ferons référence dans les prochaines pages.

### **Protection des terres sensibles**

Par exemple, dans la certification LEED, on accorde beaucoup d'importance à la protection des terres sensibles. Voici les différents indicateurs à suivre selon la certification

- Situer la superficie au sol des aménagements sur un terrain précédemment aménagé.
- Ne pas implanter un bâtiment dans des terres sensibles comme:
  - Des terres agricoles de qualité
  - Des terres inondables
  - Dans des habitats d'espèces menacées ou en voie de disparition
  - à moins de 30 mètres des plans d'eau
  - à moins de 15 mètres des zones de terres humides

### **Des sites hautement prioritaires**

On encourage également dans la certification LEED "le choix de l'emplacement du projet dans des zones présentant des contraintes en matière de développement et promouvoir la santé économique de la zone environnante" comme un quartier historique par exemple.

Il est également de bon usage de "situer le projet sur un site contaminé pour laquelle une contamination du sol ou des eaux souterraines a été déterminée [...] et de réaliser l'assainissement."

### **Densité**

Selon la certification LEED, en augmentant la densité d'une zone, on vient:

- "Préserver les terres et protéger les terres agricoles et des habitats fauniques en encourageant le développement dans des zones qui comportent déjà des infrastructures
- Promouvoir le potentiel piétonnier et l'efficacité des transports, et réduire la distance parcourue par les véhicules
- Améliorer la santé publique en encourageant l'activité physique au quotidien"

La prochaine politique d'aménagement du territoire doit donc s'assurer d'augmenter la densité des périmètres urbains en place.

### **Accès aux transports en commun de qualité**

Dans la prochaine politique d'aménagement du territoire, nous recommandons également d'"Encourager le développement dans des emplacements connus pour les moyens de transport intermodal dont ils disposent ou l'utilisation réduite de véhicules motorisés, ce qui permet de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la pollution atmosphérique et les autres risques pour l'environnement et la santé publique liés à l'utilisation de véhicules motorisés".

### **Réduire la superficie au sol du terrain de stationnement**

Nous recommandons également que la prochaine politique d'aménagement du territoire propose de "Réduire au minimum les dommages environnementaux liés aux installations de stationnement [comprenant par la même occasion] la dépendance automobile, la consommation des terres et le ruissellement des eaux pluviales."

En effet, la place du bitume et du béton dans les zones résidentielles et non résidentielles est trop importante pour ne pas être réglementée . Par exemple, “on estime que le béton et le bitume des parcs de stationnement couvrent de 50 % à 70 % des zones non résidentielles moyennes.”

Considérant que de telles surfaces imperméables présentent plusieurs inconvénients environnementaux comme: un ruissellement trop difficile à gérer pour les infrastructures municipales et par la même occasion le déversement de contaminants dans l'eau et des îlots de chaleur, nous recommandons la réduction de la superficie au sol des terrains de stationnement notamment en suggérant des stratégies de réduction de la demande de stationnement

### **Faire une évaluation du site**

Bien qu'il semble d'être de sens commun de faire une évaluation du site, nous tenions à souligner l'importance d'une telle évaluation par le promoteur avant toute démarche.

En effet, l'étude de plusieurs composantes comme: la topographie, l'hydrologie, la température, la végétation, les sols, l'usage humain et l'incidence sur la santé humaine. Grâce à de telles études, “Elle détermine les actifs, tels que les conditions climatiques favorables, le bon accès au soleil et des végétaux sains, ainsi que les passifs, tels que les sols malsains, les structures délabrées, les sources de pollution, les pentes raides et les conditions climatiques extrêmes.”

Nous recommandons donc d'imposer des études d'évaluation de site pour tout projet.

### **Protection d'habitat**

Nous tenions à souligner l'importance de se servir du cadre bâti pour la protection de la biodiversité. En effet, tel que mentionné dans le guide de référence LEED, il est important de “Préserver les espaces naturels existants et restaurer les espaces endommagés pour offrir des habitats aux espèces et favoriser la biodiversité” et d'utiliser les pratiques exemplaires pour protéger et restaurer les habitats et les corridors de biodiversité présents sur le site.

Le guide va d'ailleurs plus loin et propose également des lieux de répit extérieurs, surtout en accès direct, notamment dans les établissements de soin de santé pour les patients, le personnel et les visiteurs pour qu'ils profitent des “bienfaits de l'environnement naturel”.

### **Espaces verts**

Les espaces verts sont nécessaires dans l'aménagement du territoire. Ils permettent l'activité physique, la récréation passive, les interactions sociales pour les humains, etc.. Ils permettent également de créer de l'habitat pour la faune et la flore, d'implanter des corridors écologiques pour le déplacement des espèces, de gérer l'eau pluviale et de réduire les effets des îlots de chaleur.

Ainsi, en requérant un minimum de 30% de la superficie totale du terrain en espaces verts, la certification LEED vient favoriser plusieurs objectifs environnementaux comme la création de jardins communautaires, la création d'habitats pour les animaux et les plantes et les activités de découverte de la nature dans la population.

Nous recommandons donc dans l'aménagement d'un nouveau terrain qu'un minimum de 30% du terrain soit dédié aux espaces verts (plutôt que 10% à l'heure actuelle).

### **Gestion locale de l'eau pluviale**

Dans la politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, nous croyons qu'il est important de gérer localement l'eau de pluie. En effet, l'eau de pluie, tel qu'elle est gérée de manière classique, est une eau de ruissellement dont "il faut se débarrasser en [la] pompant et en [la] dirigeant le plus rapidement possible vers de grandes installations centralisées à la base des zones de drainage". Toutefois, cette manière de la gérer cause plusieurs problèmes environnementaux comme: l'augmentation du volume, de la température, du débit de pointe et la durée du ruissellement, érode les cours d'eau, réduit la recharge des eaux souterraines et le débit de base des cours d'eau, et augmente le nombre et les types de matières polluantes qui sont entraînées dans les eaux de surface

telle que l'applique la certification LEED, l'eau pluviale devrait plutôt être gérée localement en utilisant des infrastructures naturelles ou des développements à faible impact (DFI) qui viennent aider à gérer l'eau de pluie le plus proche possible de sa source.

Nous recommandons donc que l'eau de pluie de chacun des projets gère l'eau de pluie le plus proche possible de sa source.

### **La réduction des îlots de chaleur**

Dans la nouvelle politique sur l'aménagement du territoire et l'urbanisme, il sera important d'aborder la réduction des îlots de chaleur. En effet, plusieurs stratégies peuvent être mises en place pour réduire l'impact des îlots de chaleur:

- Utiliser de la végétation pour projeter de l'ombre sur les surfaces.
- Mettre en place des jardinières végétalisées
- Projeter de l'ombre avec des éléments architecturaux avec une valeur de réflectance élevée.
- Utiliser un système de pavage alvéolé.
- Installer une toiture végétalisée

Nous recommandons donc que la nouvelle politique d'aménagement du territoire adresse l'importance de réduire les îlots de chaleur en utilisant diverses stratégies telles que celles mentionnées ci-haut.

### **Réduire la pollution lumineuse**

Tel que décrit dans la certification LEED, l'accès à un ciel et à une visibilité nocturne et limiter les conséquences de l'aménagement sur la faune et la flore. En effet, la pollution lumineuse provoque plusieurs problèmes environnementaux: "Les espèces sauvages qui chassent ou fourragent la nuit risquent de ne pas pouvoir se nourrir. Certains organismes de la flore et de la faune sont incapables de s'adapter aux variations saisonnières lorsqu'ils sont exposés à de la pollution lumineuse. Les oiseaux migrateurs qui se fient aux étoiles pour les guider pendant la migration peuvent être désorientés."

Il sera donc important que la prochaine politique sur l'aménagement du territoire prenne en considération la pollution lumineuse provenant des projets. Un guide doit être établi à ce sujet pour aider les promoteurs à diriger l'éclairage de leur projet.

### **Partage des installations**

Lors de construction d'école par exemple, il serait souhaitable que les écoles soient davantage intégrées dans leur communauté en mettant à disposition le bâtiment et ses terrains de jeu pour des activités et des fonctions non scolaires ou encore que l'école fasse appel à certains

organismes pour partager les aménagements du bâtiment ou à l'inverse que l'école puisse utiliser des aménagements partagés appartenant à d'autres organismes.

L'objectif ici est de réduire la nécessité de procéder à de nouveaux aménagements préservant ainsi les terres non aménagées et par la même occasion éviter des coûts financiers et les conséquences sur l'environnement d'une nouvelle construction.

### **Répondre à la demande énergétique**

Lorsque la température augmente ou baisse rapidement, l'utilisation du chauffage ou de la climatisation augmente. Le réseau électrique doit donc s'adapter rapidement. Dans un objectif d'avoir des milieux de vie durable et de qualité, nous recommandons que les bâtiments, qu'ils soient résidentiels, commerciaux ou industriels fassent plus activement partie des stratégies de gestion de la demande en énergie.

Nous sommes persuadés que l'aménagement du territoire et l'urbanisme doivent intégrer ce genre de concept pour s'adapter aux impacts des changements climatiques qui auront lieu dans le futur.

### **Planifier la gestion des déchets de construction et de démolition**

Il est de bonne pratique de planifier la gestion des déchets de construction et de démolition. L'objectif est de planifier d'avance la gestion des déchets de construction pour donner le temps nécessaire pour déterminer les stratégies les plus efficaces pour:

- Réduire à la source la quantité de déchets
- Réutiliser une certaine quantité des matériaux
- Recycler les matériaux
- Valoriser ce qui peut être valorisé

Le plan de gestion des déchets de construction permet également de relever les problèmes potentiels, fixer des objectifs, renseigner les équipes, les fournisseurs, les transporteurs sur les objectifs à atteindre et finalement réduire au minimum les coûts en réduisant les redevances à l'enfouissement. Tout comme nous l'avons recommandé lors de la consultation sur l'état des lieux de la gestion des résidus ultimes, nous recommandons que tout projet de construction, de rénovation ou de démolition aient un plan de gestion des matières résiduelles et que cette recommandation soit dans les documents de planification territoriale afin de valoriser davantage les résidus de construction.

### **Favoriser la réutilisation adaptative des bâtiments déjà existants**

Dans une politique sur l'aménagement du territoire et de l'urbanisme, il est important de mentionner l'importance de la réutilisation d'un bâtiment déjà existant, car la réutilisation d'un bâtiment déjà construit est beaucoup moins dommageable pour l'environnement qu'un bâtiment qui doit être construit.

**Recommandations:** Nous recommandons que l'entièreté de ces mesures soit intégrée dans la politique nationale de l'aménagement du territoire et de l'urbanisme lors de tous projets d'aménagement, de construction et de démolition. C'est-à-dire, la protection des terres sensibles, la définition des sites hautement prioritaires, l'augmentation de la densité, l'accessibilité aux transports en commun de qualité, la réduction de la superficie au sol du terrain de stationnement, l'évaluation du site, la protection des habitats, la protection des espaces verts, la gestion locale de l'eau pluviale, la réduction des îlots de chaleur, la réduction de la pollution lumineuse, le partage des installations, la réponse à la demande énergétique, la planification et la gestion des déchets de construction et de démolition et la réutilisation adaptative des bâtiments déjà existants

## **Conclusion**

La durabilité ne se limite pas à la dimension écologique. La nouvelle stratégie doit avoir comme finalité la réduction des inégalités et la création d'une société inclusive où les conditions d'épanouissement de tous et toutes sont réunies.

Le Conseil du bâtiment durable du Canada-Québec soutient que la stratégie d'aménagement du territoire devrait servir de tremplin pour la transition écologique du Québec. La période de post-pandémie offre de nombreuses opportunités pour repenser l'aménagement et l'espace bâti - il est impératif de saisir celles-ci afin de créer un avenir durable pour l'ensemble des Québécois.e.s.

Le contexte écologique nous pousse à agir de manière pressante. La durabilité n'est plus optionnelle, c'est désormais une dimension nécessaire à la viabilité des communautés. Il est donc essentiel de mettre en œuvre des pratiques durables dans le monde de l'aménagement et de la conception-construction. La protection et réintroduction des espaces verts dans l'environnement bâti urbain.

Ensemble, ces pratiques ajoutent à notre arsenal collectif pour atteindre la carboneutralité dans les prochaines années et permettront d'accélérer la transition écologique au Québec. Il reste beaucoup à faire sur le plan de l'environnement bâti au Québec. Toutefois nous avons la chance d'avoir un bon nombre de professionnels outillés, créatifs et spécialisés en aménagement et construction durable. Il est donc tout à fait possible d'atteindre les objectifs précisés ci-haut moyennant une volonté politique adéquate. Nous incitons le gouvernement à incarner cette volonté à travers sa stratégie d'aménagement du territoire.